

# SIRS MORVILLERS-GREMEVILLERS-OMECOURT

## COMPTE-ADMINISTRATIF 2022

### NOTE DE SYNTHÈSE

#### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Grémévillers.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur ;
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées ;
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections ;
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.  
Il comporte deux grandes sections bien distinctes :
  - La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du syndicat,
  - La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou pluriannuelles.Contrairement à un budget prévisionnel, qui doit être équilibré (dépenses=recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.  
Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.
- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus membres du Conseil Syndical.

#### II. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre syndicat :

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des participations des communes et des cantines.

**Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 225 697.90€.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et la consommation des locaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 230 858.20€.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La principale recette du syndicat est constituée par les participations des 3 Communes membres, c'est-à-dire Morvillers, Grémévillers et Omécourt qui participent chacune au prorata du nombre d'élèves de leur village.

**La participation des communes pour l'année 2022 s'est élevée à 153 000.00€**

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<b>Dépenses</b>	Montant	<b>recettes</b>	Montant
Dépenses courantes	48 634.77€	Excédent brut reporté	<b>60 562.15</b>
Dépenses de personnel	181 795.31€	Recettes des services	39 919.80€
Autres dépenses de gestion courante	60.12€	Impôts et taxes	
Dépenses financières intérêts prêts	0€	Dotations et participations	169 527.70€
Dépenses exceptionnelles	368.00€	Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	16 250.40€
Dépenses imprévues		Recettes financières	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>230 858.20€</b>	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	<b>225 697.90€</b>
Virement à la section d'investissement	7 570.00€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	

### **III. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SIRS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du SIRS regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau local périscolaire, à l'aménagement des classes, de la cantine, ...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

<b>Dépenses</b>	montant	<b>Recettes</b>	Montant
Solde d'investissement reporté	<b>1 785.89€</b>	FCTVA	
Remboursement d'emprunts	0€	Mise en réserves	2 685.89
Travaux et aménagements	6 980.00€	subventions	7108.69
<b>Total général</b>	<b>6 980.00€</b>	<b>Total général</b>	<b>9 794.58€</b>
		Virement de la section de fonctionnement	7 570.00€

c) Les principaux investissements de l'année 2022 ont été :

- L'achat d'une gazinière (piano) pour la cantine
- Les achats afin d'équiper les classes pour « L'école numérique »

Fait à GREMEVILLERS, le 23 Mars 2023  
Le Président, Olivier ANCELIN